

Image not found or type unknown



Reclamation d'argent après 3 ans..

Par **gigi05**, le **21/04/2008 à 13:18**

Bonjour à tous,rnrnVoilà,un organisme me reclame 771 Euros comme somme trop perçue,3 ans après ..rnrnOnt-ils ce droit?Doit-on rembourser?rnrnMerci d'avance pour votre aide!rnrnCordialement,rnrnGIGI 05.

Par **Marco09**, le **21/04/2008 à 17:06**

BonjourrnrnDe quel organisme s'agit-il ?

Par **gigi05**, le **21/04/2008 à 17:34**

Bonjour,rnrnIl s'agit de la COTOREP..rnrnMerci.rnrnCordialement,rnrnGIGI05.

Par **Marco09**, le **21/04/2008 à 18:46**

Alors oui, vous deviez même leur signaler que vous perceviez plus que vos droits !!! rnrnEt oui, tôt ou tard, l'organisme récupère ses erreurs. rnrnInversément, si pendant 3 ans vous n'aviez pas perçu vos droits dans leur totalité, vous les auriez récupéré avec effet rétroactif. rnrnça va dans un sens comme dans l'autre.